



**Mairie  
de  
SISTERON** ❄️

Département  
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2023-11-15

DECISION DU MAIRE

CONVENTION PRECAIRE ET REVOCABLE  
OCCUPATION D'UN CLUB HOUSE AU STADE PIERRE  
LANZA

SISTERON FOOTBALL CLUB

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** le souhait de l'association SISTERON FOOTBALL CLUB d'occuper le Club House situé au Stade Pierre Lanza.

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : de signer une convention d'occupation par SISTERON FOOTBALL CLUB au stade Pierre Lanza du Club House d'une superficie de 168.3 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2** : La présente autorisation est donnée à titre gratuit et à compter du 13-10-2023 pour une durée d'un an. Elle pourra se renouveler par reconduction tacite.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** : Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur Municipal, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence à SISTERON FOOTBALL CLUB.

Fait à SISTERON, le 24-11-2023

Le Maire,

D. SPAGNOU